

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 13-sept.-2013 Date de révision 31-Mar-2015 Numéro de révision 1

#### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit SCRUBS® In-A-Bucket

Code du Produit 42201, 42230, 42256, 42272

Utilisation recommandée Nettoyant à mains à usage intensif

**Adresse Fournisseur** 

ITW PRO BRANDS 805 E. Old 56 Highway Olathe, KS 66061 TEL: 1 800 443-9536

Téléphone en cas d'urgence 800 535-5053 Infotrac

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

# Aperçu des urgences

Le produit ne contient aucune substance qui est considérée comme étant dangereuse pour la santé, à la concentration présente

Aspect Incolore - bleu/blanc État physique Liquide. Odeur Agrumes

Effets potentiels sur la santé

Toxicité aiguë

**Yeux** Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Peau Peut causer une légère irritation cutanée.

InhalationVoie d'exposition peu probable.IngestionVoie d'exposition peu probable.

Effets chroniques Aucun effet connu d'après les informations fournies.

**Conditions médicales aggravées** Aucun à notre connaissance.

**Danger pour l'environnement** Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

\_\_\_\_\_

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Alcools, de C12 à C15, éthoxylés	68131-39-5	1-5
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	1-5
Adipate de diméthyle	627-93-0	1-5
Dioctylsulfosuccinate de sodium	577-11-7	1-5
D-limonène	5989-27-5	1-5

### 4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Si les symptômes persistent,

consulter un médecin.

Contact avec la peau Aucun n'est normalement nécessaire. La substance est conçue pour le nettoyage de la

peau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou si l'irritation persiste.

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Ingestion** Voie d'exposition peu probable. Si de grandes quantités de ce produit sont ingérées,

appeler immédiatement un médecin.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité Ininflammable.

Point d'éclair Indéterminé.

Moyen d'extinction approprié Poudre chimique d'extinction. Dioxyde de carbone (CO 2) Mousse. Eau pulvérisée ou en

brouillard.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique Aucune. Sensibilité à une décharge statique Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les contenants environnants.

NFPA Danger pour la santé 0 Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers

physico-chimiques -

<u>HMIS</u> Danger pour la santé 0 Inflammabilité 0 Danger physique 0 Précautions individuelles X

\_\_\_\_\_

Date de révision 13-sept.-2013 WPS-ITW-002 - SCRUBS® In-A-Bucket

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection personnelle.

protection de l'environnement

Déversements - Précautions pour la Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter le rejet dans l'environnement. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques. Acheminer le contenu/contenant vers une usine agréée d'élimination des

déchets.

Méthodes de confinement Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Méthodes de nettoyage Petit déversement : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Déversement

important: Utiliser un matériau non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour

absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

#### 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation Éviter le contact avec les yeux. Ne pas fumer. A manipuler conformément aux normes

d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Entreposage** Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir le récipient bien fermé dans

un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas contaminer les aliments ou les aliments pour animaux. Conserver hors de la portée des

enfants.

#### 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Glycérol	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> mist	-	-
56-81-5			

OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à

l'exposition

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965

F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Mesures d'ordre technique **Douches** 

> Points de lavage des yeux Systèmes d'aération

#### Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Protection de la peau et du

**Protection respiratoire** 

corps

Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier. Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Aucun requis sous l'utilisation normale En cas de dépassement des limites d'exposition ou

en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA

doivent être utilisés.

Mesures d'hygiène A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Odeur Aspect Incolore - bleu/blanc. Agrumes. Pas d'information disponible. Seuil de l'odeur État physique Liquide

рН

décomposition

Point/intervalle de fusion

Point d'éclair **Température** Pas d'information disponible. Pas d'information disponible.

d'auto-inflammation

Point/intervalle d'ébullition Température de Pas d'information disponible. 212 °F

Pas d'information disponible.

l'air

Densité 0.995

Taux d'évaporation Pas d'information disponible.

Pression de vapeur Densité gazeuse >1

6

Teneur (%) en COV (composés organiques

Limites d'inflammation dans

volatils)

Solubilité

Pas d'information disponible. Donnée non disponible.

Pas d'information disponible.

0%

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**Produits incompatibles** Oxydants forts. Acides forts.

Conditions à éviter Produits incompatibles.

Produits de décomposition

dangereux

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone Hydrocarbures. Sulfure d'hydrogène.

Dioxyde de soufre. Suie.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit Le produit ne représente pas un danger de toxicité aiguë selon les informations connues ou

fournies

Toxicité chronique

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou

plusieurs des ingrédients comme cancérogènes.

Nom Chimique **ACGIH** IARC NTP **OSHA** D-limonène Group 3

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer) Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

Effets sur l'organe-cible Aucun à notre connaissance.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Distillats légers (pétrole),		LC50 96 h: = 45 mg/L		LC50 96 h: = 4720 mg/L
hydrotraités		flow-through (Pimephales		(Den-dronereides
		promelas) LC50 96 h: = 2.2		heteropoda)
		mg/L static (Lepomis		
		macrochirus) LC50 96 h: =		
		2.4 mg/L static		
		(Oncorhynchus mykiss)		
Dioctylsulfosuccinate de		LC50 96 h: 20 - 40 mg/L		EC50 48 h: = 36 mg/L
sodium		semi-static (Oncorhynchus		(Daphnia magna)
		mykiss) LC50 96 h: < 24		
		mg/L static (Oncorhynchus		
		mykiss) LC50 96 h: = 37		
		mg/L static (Lepomis		
		macrochirus)		
D-limonène		LC50 96 h: 0.619 - 0.796		
		mg/L flow-through		
		(Pimephales promelas)		
		LC50 96 h: = 35 mg/L		
		(Oncorhynchus mykiss)		

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
D-limonène	Toxic

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOTNon réglementéTDGNon réglementéMEXNon réglementé

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

#### Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

Page 5/7

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

# Réglementations fédérales des

### **Etats-Unis**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

#### SARA 311/312 Catégories de

#### dangers

Risque aigu pour la santé
Non
Risque chronique pour la santé
Nisque d'incendie
Risque d'échappement soudain de la pression
Non
Danger de réaction
Non

#### Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucunes substances réglementées comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

#### **CERCLA**

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

#### Réglementations des Etats

#### Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

#### Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementé par les règlements du droit de savoir

#### Règlements internationaux

Mexique - classe

Risque minimal, classe 0

Nom Chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Glycérol		Mexico: TWA 10 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

#### Classe de dangers du SIMDUT

Non contrôlé

Date de révision 13-sept.-2013

### **16. AUTRES INFORMATIONS**

Préparé par Bonne gestion des produits

23 British American Blvd. Latham, NY 12110 1 800 572-6501

Date d'émission 13-sept.-2013 Date de révision 31-Mar-2015 Note sur la révision Libération initiale

<u>Clause de non-responsabilité</u>
Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité